



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES PV N° 16 du 22 Janvier 2024

Présidence : Christophe BELLARD

Présent : Jean Claude BARONIAN, Jean Claude HERNANDEZ

Excusés :

Absents non excusés :

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

RÉFÉRENTS DE LA COMMISSION

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou demandes concernant votre catégorie.

- **CATÉGORIE U18 : Christophe BELLARD – 06 58 67 04 23**
- **CATÉGORIE U16 : Jean-Claude BARONIAN – 06 87 46 68 96**
- **CATÉGORIE U14 : Jean-Claude HERNANDEZ – 06 37 83 18 12**



PÔLE TECHNIQUE

COMPÉTITIONS DES JEUNES

- ➔ Examen des résultats des journées de championnat en U18, U16 et U14.
- ➔ Programmation des matchs du week-end end à venir.
- ➔ **RAPPEL - CRITÉRIUM U15 À 8 - FUTSAL**

Pour l'organisation de la journée du 17 février, merci aux clubs candidats à l'accueil de ce plateau de se manifester auprès du secrétariat du District.

- ➔ **COUPE JL ESCALLIER U15 À 8**

Le tour de cadrage aura lieu le samedi 3 février à 14h30 selon le tirage effectué ce jour au siège du District par Sandy.

CADRAGE LE SAMEDI 03 FÉVRIER

RÉSULTAT DU TIRAGE

	RENCONTRES		SCORE	
M1	ST ANDRÉ	TALLARD		

2 ÉQUIPES JOUENT - 1 QUALIFIÉE

EXEMPTS

ENT DAB 3

L'AVANCE

BARCELONNETTE

RAPPEL

- Si une rencontre se joue à un autre moment que celui programmé par le District sans notre accord, tout incident ou accident survenu lors de la rencontre ne pourra prétendre au recours auprès des assurances liées à la licence des joueurs ou dirigeants impliqués.

RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Toutes les demandes de changements pour les catégories jeunes (U14 à U18) doivent être faites exclusivement par **Footclubs 10 jours avant la rencontre.**

Passé ce délai aucune demande ne sera prise en considération.

Pensez à vérifier régulièrement où en sont vos demandes de modification dans Footclubs.



PÔLE TECHNIQUE

1 – Durant toute la saison les rencontres des matchs ALLER seront inversées dans le cas de terrain impraticable ou indisponible.

2 – Toutes les dates disponibles y compris les vacances scolaires sont considérées comme journée de rattrapage.

COURRIER DES CLUBS ET ORGANISMES

↻ Néant

RETOUR DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

↻ Les dossiers suivants dont les textes sont consultables sur les PV de la CD ont été homologués par la Commission réunie ce jour.

Néant

RETOUR DE LA CSR

↻ Les dossiers suivants dont les textes sont consultables sur les PV de la CD ont été homologués par la Commission réunie ce jour.

Néant



PÔLE TECHNIQUE

INFORMATIONS TRANSMISES À LA CSR



DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2023/2024

INCIDENTS DU WEEK END

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	INCIDENT
U16	D2	27740947	1	LARAGNE 2 / GJDV 2	FMI NON TRANSMISE - SCORE DE LA RENCONTRE 3/4.
U16	D2	27740948	1	AFC STE TULLE / SC VINON	PAS DE FMI - SCORE DE LA RENCONTRE 1/2. FEUILLE DE MATCH PAPIER REÇUE



PÔLE TECHNIQUE

INFORMATIONS TRANSMISES À LA CDA



DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2023/2024

TABLEAU DES MODIFICATIONS DES CHAMPIONNATS DE JEUNES

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	PROGRAMMATION INITIALE	MODIFICATION	MOTIF
U14	D2	27687945	1	ENT DAB 2 / CERESTE REILLANNE	20-janv	MATCH LE 03/02 À 14H30	REPROGRAMMATION
U14	D2	27687947	2	OSBC / ENT DAB 2	27-janv	MATCH LE 23/03 À 14H30	REPORT TERRAIN IMPRATICABLE
U14	D1	27687975	2	ENT DAB / EPM	27-janv	MATCH AU BRUSQUET À 14H30	CHANGEMENT DE LIEU
U14	COUPE		1/4 F	SC VINON / GJDV1	03-févr	MATCH À 12H30	DOUBLON MATCH U18
U16	D1	27747552	1	ENT DAB / GAP FOOT 05	21-janv	MATCH LE 25/02 À 11H	REPORT TERRAIN IMPRATICABLE
U16	D1	27747557	2	GDV / LARAGNE	28-janv	MATCH À ALEXIS PAYAN À GRÉOUX	CHANGEMENT DE LIEU
U16	D2	27740978	6	SC VINON / OBSC	17-mars	MATCH À BRIANÇON	EQUITÉ DES DÉPLACEMENTS
U18	COUPE		TC	TALLARD / US VEYNES SERRES	03-févr	MATCH LE 24/02 À 14H30	REPROGRAMMATION
U18	D1	26499330	13	ENT DAB / FC SISTERON	20-janv	MATCH LE 24/02 À 14H30	REPORT TERRAIN IMPRATICABLE
U18	D1	26499333	13	ENT VIVO ORAISON / GAP FOOT 05	20-janv	MATCH LE 24/02 À 14H30	REPORT TERRAIN IMPRATICABLE
U18	D1	26499328	13	SC VINON / US VEYNES SERRES	20-janv	MATCH LE 03/02 À 15H00	REPROGRAMMATION

INFORMATIONS TRANSMISES À LA COMMISSION FOOT ÉDUCATIF

➡ Néant

LE PRÉSIDENT

C.BELLARD